

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 8038 du 31 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1400159S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 85292 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325281S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2014:

Guilbaud, Jean-Marc Nigend : 124 796 Numéro de livret de solde : 5 270 880

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2014:

Lhor, Serge Nigend : 140 586 Numéro de livret de solde : 5 325 332

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2014:

Diaz, Caroline Nigend : 218 594 Numéro de livret de solde : 8 071 349

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 janvier 2014.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
A. GIORGIS*